

VILLE d'ESBLY

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 74/12-2022

-oOo-

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 05 DÉCEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE : 05 DÉCEMBRE 2022

-oOo-

**OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L’ESPACE JEUNESSE
DE LA VILLE D’ESBLY**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L’an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 20h00 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Marie Madeleine GALLET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, M. Brice COUSIN, M. Julien GENTY, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques REGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN (*arrivé à 20h38 et a pris part au vote à partir du point n°6 portant sur le volet « Finances Locales »*), M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, Jean-Luc DUPIEUX.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Estelle LAROYE à M. Julien GENTY
- Mme Karine NOWICKI à Mme Valérie LEPOIVRE
- M. Francesco PITARI à M. David CHARPENTIER
- Mme Cécile SELLES à M. Fabien REYNARD
- M. Antoine BOHAN à Mme Martine BOUCHER (*jusqu’au point n°5 « CLECT »*)

ABSENTS : M. Slimane ZAOUÏ et M. Jean-Luc GARNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER et Madame Thérèse ROCHE ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

L'orientation souhaitée par la municipalité est de donner plus de clarté aux fonctionnements des différents temps d'accueil de l'Espace Jeunesse et de proposer un accueil aux jeunes de 11 à 25 ans. Cette volonté nécessite d'actualiser et de mettre à jour le Règlement de fonctionnement de l'Espace Jeunesse de la commune d'Esbly.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°13/04-2021 du 10 avril 2021 portant sur la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine et Marne, prestations de service accueil de loisirs (ALSH) « accueil adolescent » pour la période 2021-2024 et ;

VU le projet de Contrat Territorial Global établi à l'échelle intercommunale à l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine et Marne, appelé à le remplacer ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le Règlement de fonctionnement de l'Espace Jeunesse ;

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer un accueil aux jeunes de 11 à 25 ans à l'Espace Jeunesse ;

CONSIDÉRANT l'orientation souhaitée par la municipalité de donner plus de clarté aux fonctionnements des différents temps d'accueil de l'Espace Jeunesse ;

La mise à jour du Règlement de fonctionnement des activités de l'Espace Jeunesse s'avère nécessaire ;

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;**

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement de fonctionnement de l'Espace Jeunesse tel qu'annexé à la présente délibération, et précise qu'il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les Secrétaires de séance,



David CHARPENTIER,



Thérèse ROCHE,



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **23 DEC. 2022**
de sa publication et/ou affichage le : **23 DEC. 2022**